

Jean-Baptiste André Godin à Henry Donneaud, 29 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 2 p. (342r, 343v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henry Donneaud, 29 août 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51314>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 août 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Donneaud, Henry](#)

Lieu de destination 46, rue du Rendez-Vous, Paris

Scripteur / Scriptorice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin explique à Donneaud que ses appointements pourraient être compris entre 250 et 350 F par mois à ses commencements, qu'il serait chargé de la comptabilité et de l'approvisionnement des magasins du Familistère, qu'il pourrait prétendre à des fonctions supérieures rémunérées 15 000 F par an environ, et qu'il pourrait bénéficier d'une répartition des bénéfices représentant 25 % de ses appointements en qualité de membre de l'association du Familistère. Il lui demande de l'autoriser à prendre des renseignements sur lui.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guin 27 août 83

Monsieur Doumer,

Les appointements que
je pourrais immédiatement
attacher à vos débuts seraient
de 213⁰⁰ (deux cent cinquante
francs) par mois. Mais
si vous aviez des aptitudes
à la direction et au contrôle
des opérations commerciales,
ces appointements seraient
de 350 francs, assistés vos
preux guides.

Le Familistère a un
certain nombre de services
commerciaux établis pour
livrer à la population

toutes les choses nécessaires
à sa consommation.

Vous comprendrez de suite
que la correspondance pour
les approvisionnements, la
réception des marchandises,
leur distribution aux maga-
sins des différents services,
le contrôle des entrées et des
sorties, sont autant de choses
qui se rattachent à une
bonne comptabilité.

L'emploi serait propor-
tionnellement à la capacité que vous ap-
porterez dans ces fonctions.

Car la comptabilité en
elle-même ne comporte qu'une

quarantaine de pages par
mois, ce qui nous procure
son peu d'importance.

Quant aux expériences faites,
j'ai toujours eu le regret
d'avoir trop peu d'hommes
intelligents autour de moi, et
il y a certainement possibilité
pour un homme intelligent
de s'élever ici à des fonctions
supérieures.

L'association du Territoire
est déjà composée de
personnes se faisant pour la
somme quinzaine de mille
francs par an, ce qui nous
indique que nos appointe-
ments pourraient grandir.

Je dois, à ce propos, ajouter

qu'en sus des appointements
fixes, nous jouirons, dès la
prochaine année de notre séjour ici,
des droits inhérents à la qua-
lité de membres, droits qui,
ces dernières années, ont
donné environ 91 % des
appointements de chacun.

Veuillez me dire si
vous êtes autorisé à
prendre des renseignements
sur nous ?

Agissez je vous prie.
Bonne nuit, mes civilités
parfaites

Edmond